

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le lundi 29 juin 2020

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4113-2019.

Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par *Gazifère inc.* - Phase 2.

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux [commentaires B-0052](#) de Gazifère sur les demandes de remboursement de frais des intervenants.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de répondre ci-après aux [commentaires B-0052](#) de Gazifère sur les demandes de remboursement de frais des intervenants en Phase 2 du présent dossier.

En premier lieu, nous réitérons notre [demande de remboursement de frais C-SÉ-AQLPA-0015](#) et les cinq motifs énoncés dans la [lettre C-SÉ-AQLPA-0014](#) à son soutien.

Nous avons déjà tenu compte du fait (énoncé par Gazifère dans cette lettre) qu'elle a choisi de reporter à plus tard des réponses à certaines de nos demandes de renseignements qui, bien que pertinentes, trouvaient surtout application pour la suite des achats et ventes de GNR. En effet, notre demande de renseignement avait été préparée à l'époque de notre regretté analyste M. Fontaine; il y eut par la suite un nouvel analyste M. Schiettekatte lequel dut consacrer du temps à prendre connaissance lui-même du dossier et qui a reçu le soutien de M. Bélisle. **Pour des raisons pragmatiques et pour courtoisie à l'égard de Gazifère, nous avons donc décidé de ne facturer aucun travail d'analyste jusqu'à la date du dépôt des demandes de renseignement le 25 février 2020 inclusivement.** Par conséquent, aucun frais d'analyste demandé par les présentes n'est antérieur à cette date, ce qui a permis de demander le temps subséquent de travail de prise de connaissance du dossier par notre nouvel analyste M. Schiettekatte en collaboration avec M. Bélisle, sans qu'il y ait duplication de demande par rapport à ce qui avait été réalisé par M. Fontaine avant le 25 février 2020.

Nous soulignons par ailleurs que, bien qu'il n'y ait pas eu d'audience orale, nous avons dû, premièrement, préparer une preuve et des recommandations portant sur les scénarios de tarif GNR initialement envisagé par Gazifère; en tout, nous avons formulé 10 recommandations sur les trois options énoncées par Gazifère. Puis, lorsque Gazifère a modifié sa recommandation pour proposer la socialisation du GNR en 2020, nous avons soumis des représentations articulées à la fois pour la soutenir mais aussi pour la défendre contre les représentations adverses de l'ACEFO qui croyait (erronément) que la nouvelle proposition de Gazifère aurait été non seulement erronée mais irrecevable.

Nous espérons humblement que nos représentations ont été utiles au Tribunal.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la demande de remboursement de frais pour la participation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).